

SÉANCE ORDINAIRE du jeudi 24 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 mai deux mil dix-huit s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Renée COURTEL, Maire.

Réception SP :

Publication :

Présents : Mmes et MM. les Conseillers municipaux en exercice :
M. COZIC Christophe, Mme LE SCOUARNEC Claudine, M. HERVE Patrice,
Mme DUIGOU Anne-Marie, M. DANIEL Sébastien, M. SKOCZ Daniel, Mme
FOUTEL Éliane, M. JAMET François, M LE MOAL Nicolas, Mme LE
FERREC Danielle, M. LE MEUR Laurent, Mme VEGER Marion, Mme
THOMAS Marie-Pierre, M. LE GOFF Patrice, Mme PONTREAU Marie et Mme
LE DRENN Céline.

Exceptés M. THEURE Martial

Mme LE DU Maryse, excusée, a donné pouvoir à Mme DUIGOU Anne-Marie

Secrétaire : M. Nicolas LE MOAL

Secrétaire adjoint : M. Cyrille BONNIN

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Délibération n°23/2018

Diagnostic du réseau
d'assainissement collectif
Demande de subvention

-:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Mme le Mairie indique aux membres du conseil municipal que l'arrêté d'autorisation de rejet des effluents de la station d'épuration en date du 29 mai 2012 est arrivé à échéance le 29 mai 2017. La commune doit donc engager les démarches nécessaires au renouvellement de l'arrêté d'autorisation de rejet.

A ce titre, le service Eau, Nature et biodiversité – unité assainissement – de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a enjoint la Mairie d'effectuer un diagnostic du réseau d'assainissement et un renouvellement de son schéma directeur. L'objectif de cette étude est de mettre à jour le schéma directeur réalisé en 2011 et de déposer un dossier loi sur l'eau afin d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration des eaux usées.

Mme le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation afin de retenir un bureau d'étude qui réalisera ces missions d'actualisation du schéma directeur et de demande de renouvellement d'autorisation.

Mme le Maire indique que la Mairie peut solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi qu'une subvention du Département du Morbihan. Elle propose d'approuver le plan de financement suivant sur la base d'une mission estimée à 35 975,00 € HT :

- participation de l'Agence de l'Eau – 60% - 21 585,00 € ;
- participation du Département du Morbihan – 20% - 7 195,00 € ;
- participation de la Mairie – 20% - 7 195,00 €.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 mai deux mil dix-huit les délibérations n°23/2018, n°24/2018, n°25/2018, n°26/2018 et n°27/2018 ont été prises.

Renée COURTEL	Christophe COZIC	Claudine LE SCOUARNEC	Daniel SKOCZ	Anne-Marie DUIGOU
Patrice HERVE	Eliane FOUTEL	Sébastien DANIEL	Marie-Pierre THOMAS	François JAMET
Marion VEGER	Martial THEURE	Céline LE DRENN	Nicolas LE MOAL	Danielle LE FERREC
Patrice LE GOFF	Maryse LE DU	Laurent LE MEUR	Marie PONTREAU	